

**PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 05-2026**

SÉANCE DU 1^{ER} AVRIL 2026

Av. de Lavaux Sécurisation, mise aux normes et adaptations

Crédit demandé CHF 3'639'000.00 TTC

Responsabilités du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal
- Direction de l'urbanisme et de l'environnement,
M. L. Girardet, Conseiller municipal

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis	3
2. Contexte.....	3
3. Enjeux3	
4. Présentation du projet	7
4.1. Pesée des intérêts	7
4.2. Autorisations	8
5. Description détaillée par secteur.....	8
5.1. Secteur A : Perraudettaz	8
5.2. Secteur B : Tirage – Montillier	9
5.3. Secteur C : Octogone – Clergère – Roches	9
5.4. Secteur D : Samson Reymondin	10
5.5. Secteur E : Damataire	10
6. Synthèse des coûts	11
7. Calendrier prévisionnel.....	13
8. Conséquences financières	13
8.1. Incidences sur le personnel.....	13
8.2. Charges d'exploitation.....	13
8.3. Charges d'amortissement	13
8.4. Charges d'intérêts	13
8.5. Revenus supplémentaires	14
8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement	14
9. Développement durable.....	14
9.1. Dimension économique.....	14
9.2. Dimension environnementale	15
9.3. Dimension sociale	15
10. Communication	15
11. Programme de législature.....	15
12. Conclusions.....	16

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 3'639'000.00 TTC afin de financer des travaux d'aménagements, de mise en conformité d'arrêts de bus, de rénovation de la signalisation, de marquages, d'éclairage public ainsi que de végétalisation le long de l'av. de Lavaux.

2. Contexte

Le 20 novembre 2024, votre Conseil a refusé un ambitieux projet de réaménagement de l'av. de Lavaux. Ce dernier cherchait à intégrer les nombreux besoins, sur un large périmètre géographique mais également thématique. Il prévoyait de traiter le sous-sol ainsi que la surface et le devis s'élevait à environ CHF 50 mios. L'ambition de concentrer financièrement les investissements était peut-être trop grande pour Pully dans le contexte actuel.

Le refus du projet de 2024 ne change pas les constats et n'élimine pas les problèmes que connaît cet important axe de circulation. Le statu quo n'est certainement pas une option, ni pour les autorités, ni pour la population. Cette avenue traverse notre commune et sert de porte d'entrée à notre centre-ville. Elle est stratégique pour les Pulliérans et les Pulliérans et plus généralement pour l'agglomération.

L'av. de Lavaux :

- ce sont 40 % de transit mais également 60 % d'accessibilité locale. Les données montrent ainsi que 60 % du trafic circulant sur cette avenue ne l'emprunte que sur un tronçon, avant de bifurquer vers d'autres routes ;
- ce sont plus de 3'000 personnes qui prennent le bus entre 7h. et 8h. du matin à l'un des douze arrêts de bus aménagés ;
- c'est aussi une baisse de 2 % de trafic par an depuis 2016 : 1'400 véhicules à l'heure de pointe en 2016, contre 1'150 véhicules en 2025 ;
- c'est une route cantonale qui ne répond plus aux normes actuelles en matière de sécurité routière, que ce soit en termes de gestion des flux ou d'éclairage public ;
- c'est une infrastructure routière qui ne répond plus aux besoins d'une population aux habitudes de déplacement plus multimodales, ni aux enjeux d'une ville qui doit s'adapter au réchauffement climatique.

La Municipalité, forte de ces constats et consciente des enjeux financiers, a jugé que les interventions en matière de sécurité et de mobilité ne pouvaient plus attendre. Elle a donc développé un projet revu et simplifié, qui permette de résoudre les problèmes de sécurité les plus prégnants, de répondre aux contraintes légales auxquelles notre Commune est soumise en matière d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, et d'améliorer la qualité de certains espaces publics, notamment sur la pl. de la Clergère. Ce projet intègre des mesures efficaces et économiques, uniquement en surface, et sans emprise. Il est réalisable rapidement, par étapes, mais aussi adaptable aux futurs renouvellements de réseaux, notamment le futur réseau de chauffage à distance.

3. Enjeux

Compte tenu du contexte, les enjeux suivants ont été pris en compte en priorité par la Municipalité pour guider l'élaboration du projet.

Rendre les bus plus accessibles et faciliter les correspondances

La Loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées (ci-après LHand) fixe des exigences en matière d'accès autonome aux transports publics. Les arrêts de bus situés sur l'av. de Lavaux sont très fréquentés et permettent pour certains des échanges entre plusieurs lignes de bus. Le projet prévoit ainsi la rénovation et la mise en conformité de sept arrêts, soit 60 % des arrêts situés sur l'axe. Ces aménagements, qui permettront d'accéder aux bus sans devoir franchir de marches, faciliteront la vie à de nombreuses personnes.

Quatre arrêts de bus ne sont pas intégrés à ce projet et seront mis en conformité à une date ultérieure, essentiellement en raison des coûts supplémentaires occasionnés. En effet, la configuration de ces arrêts implique leur déplacement ainsi que la négociation d'emprises ou la réorganisation d'accès riverains.

Le projet permet également d'améliorer le réseau de bus grâce au prolongement du parcours de la ligne tl 49 vers Pully Gare et au regroupement des arrêts des lignes tl 9, 47 et 49 au même endroit sur la pl. de la Clergère.



Figure 1 : sept arrêts seront mis aux normes et permettront un accès facile (sans marche) aux bus (photo : DTSI)

Rendre la route plus sûre

L'un des objectifs est d'améliorer la sécurité routière. Le diagnostic montre des déficits en matière de sécurité des itinéraires cyclables. En complément, une inspection de sécurité a été réalisée au printemps 2025 et a mis en évidence des problématiques en lien avec les giratoires de la Perraudettaz et de Samson Reymondin. Le projet prévoit ainsi la reprise de certaines géométries problématiques et la création de voies cyclables.



Figure 2 : Continuité des aménagements cyclables telle que prévue dans le projet (infographie : CITEC SA, 2025)

Rendre l'avenue plus facile à traverser

L'av. de Lavaux reste difficile à traverser alors même que la densité de population qui la borde augmente. Actuellement et malgré la présence de passages sous-voies, de nombreuses personnes s'aventurent à traverser l'avenue en surface. De plus, la traversée est peu aisée pour les personnes à mobilité réduite en raison des pentes des rampes et des escaliers. Afin de répondre à ces besoins, six passages pour piétons seront créés et offriront une alternative en surface aux trois passages sous-voies conservés. La population pourra ainsi choisir de traverser au-dessus ou au-dessous de la chaussée.

La position des passages présente peu de marge de manœuvre à court terme. Elle a été finement étudiée et reflète un compromis équilibré entre lignes de désir des piétons, réseau piétonnier planifié, sécurité, simplicité de mise en œuvre (coûts notamment) et fonctionnement de l'axe pour le trafic.

Améliorer le fonctionnement multimodal

L'av. de Lavaux est une route cantonale structurante qui supporte un trafic important dans un espace partagé par les transports publics, les véhicules, les vélos et les piétons. Pour améliorer la situation de chaque mode de déplacement, le projet cherche un équilibre entre l'ajout de nouvelles traversées pour les piétons et de nouvelles voies pour les cyclistes, le fonctionnement des feux pour la priorisation des bus dans les carrefours et la réorganisation des voies et de certains schémas de circulation pour les automobiles. A titre d'exemple, les véhicules rejoignant l'av. de Lavaux depuis l'ouest du ch. du Pré de la Tour le feront via l'av. du Tirage, et plus à la hauteur du ch. du Montillier.

Au final, le projet améliore la situation pour tous les modes, de façon très nette pour les piétons et les vélos, mais aussi pour les bus (par exemple : regroupement des arrêts à la pl. de la Clergère et nouvelle voie bus en approche du carrefour Clergère depuis Lutry) et les

automobiles (par exemple : meilleure gestion des files d'attente aux carrefours « Tirage » et « Damataire » et suppression de feux).

Rénover l'éclairage public

L'éclairage public est une composante essentielle de l'aménagement de l'espace public. Le projet prévoit de renouveler environ 140 luminaires datant des années 1990 avec du matériel LED de dernière génération. Les économies d'énergie seront substantielles ainsi que les gains en termes de maintenance et de pollution lumineuse. L'enjeu est également sécuritaire. D'une part, l'éclairage actuel ne répond pour partie plus aux normes routières et, d'autre part, un éclairage LED permettra une luminosité favorisant une meilleure perception dans l'environnement nocturne et ainsi un meilleur sentiment de sécurité en soirée, durant la nuit et au petit matin.

Enrichir la qualité urbaine

Les volets « infrastructures routières » et « mobilité » sont des aspects centraux du projet mais l'av. de Lavaux ne se résume pas à une voie de circulation. Elle constitue un morceau de notre centre-ville, en particulier dans le secteur de la pl. de la Clergère. Le projet intègre des améliorations qualitatives au bénéfice de la population. Quarante arbres seront plantés et l'équivalent de trois terrains de basket de bitume seront désimperméabilisés.

AMBIANCES
PERSPECTIVE DU PROJET



Figure 3 : végétalisation prévue à la pl. de la Clergère (illustration : Interval Paysage sàrl, 2025)

AMBIANCES
PERSPECTIVE DU PROJET



Figure 4 : végétalisation le long de la rampe « Panchaude » (illustration : Interval Paysage sàrl, 2025)

4. Présentation du projet

L'av. de Lavaux s'étend sur 1.5 km et couvre un peu plus de 35'000 m², soit à peu près six terrains de football. Le projet lui-même est découpé en cinq secteurs d'intervention, dans lesquels sont prévues diverses mesures ponctuelles. La cohérence d'ensemble est garantie du point de vue de la gestion des flux grâce à la cohérence des marquages et de la programmation des feux.

Les propositions développées s'inspirent de certains éléments du projet refusé, tout en intégrant les données issues d'un diagnostic actualisé de la situation. Elles ont été étudiées par cinq bureaux d'études spécialisés dans les domaines de la mobilité (compréhension du fonctionnement des circulations, gestion des carrefours, guidage du trafic et de la mobilité douce), de la sécurité (identification et résolution de points dangereux), de l'ingénierie civile (travaux de rénovation des arrêts de bus et autres adaptations telles que la construction d'îlots, abaissement de trottoirs, correction de bords de chaussée et construction de socles pour la signalisation), de l'éclairage public (analyses luminotechniques) et de l'architecture du paysage (plantations, perméabilisation et amélioration de la qualité d'usage de l'espace public).

Le pilotage des études a été effectué par le personnel de l'administration. Plusieurs entités externes à l'administration communale ont été consultées pour consolider les propositions techniques, soit Police Est Lausannois, les Transports publics de la région lausannoise SA ainsi que les services cantonaux compétents.

4.1. Pesée des intérêts

Les propositions ont fait l'objet d'études de variantes : plusieurs options ont été esquissées dans chacun des secteurs, et leurs avantages et inconvénients évalués. Sur cette base, la Municipalité a effectué une pesée des intérêts et retenu des variantes qui ont été ensuite affinées par les spécialistes.

Outre les critères techniques, la faisabilité à court terme et le coût ont été priorités afin de proposer des solutions avantageuses et rapidement réalisables (travaux dès 2026). Ainsi,

certaines options intéressantes ont-elles été écartées et intégrées dans une liste de mesures complémentaires qui pourront être réalisées dans une autre temporalité.

4.2. Autorisations

En application de la Loi cantonale sur les routes (ci-après LRou) et de l'Ordonnance fédérale sur la signalisation routière (ci-après OSR), certains aménagements prévus ont fait l'objet de procédures de publication. Ainsi les travaux d'aménagement ont été mis à l'enquête du 17 janvier au 16 février 2026. Par ailleurs, les prescriptions de signalisation routière font l'objet d'une publication distincte dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud.

Le projet a été essentiellement développé dans les gabarits existants et ne prévoit qu'une seule emprise, d'environ 7 m², en discussion avec le propriétaire concerné et qui fera l'objet d'une procédure spécifique.

5. Description détaillée par secteur

Le périmètre d'étude a été découpé en cinq secteurs, soit :

- A – Perraudettaz
- B – Tirage | Montillier
- C – Octogone | Clergère | Roches
- D – Samson Reymondin
- E – Damataire

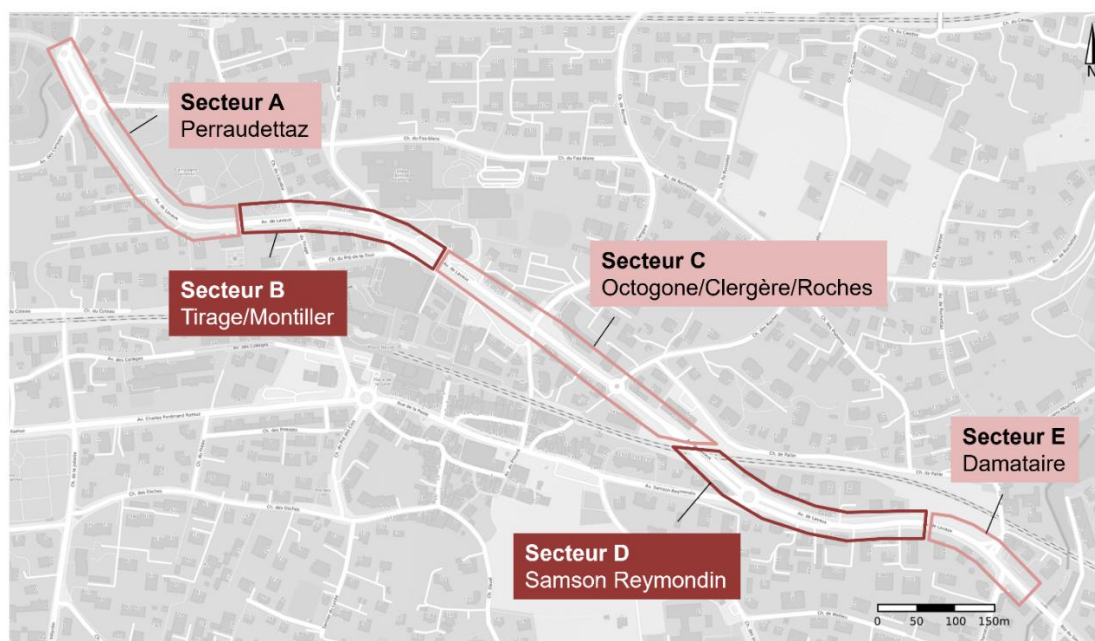


Figure 5 : découpage du projet en cinq secteurs (infographie : DTSI)

5.1. Secteur A : Perraudettaz

Ce secteur, qui s'étend du ch. du Liaudoz au ch. du Val d'Or, et dont les coûts de réalisation sont estimés au total à CHF 353'000.00 TTC, concentre essentiellement des enjeux de sécurité et d'accessibilité (9.7 % des coûts).

Les principales améliorations et changements apportés à ce secteur, listés ci-dessous et figurés dans le plan correspondant, sont :

- la mise en conformité de l'arrêt de bus direction Lutry selon la LHand ;
- une adaptation du gabarit des entrées / sorties et de la pastille centrale du giratoire situé du côté est, pour en améliorer la sécurité, ainsi que l'agrandissement de l'îlot central pour renforcer la sécurité de la traversée piétonne située à l'est ;
- la perméabilisation de certaines surfaces et le remplacement du bitume par de la végétation rudérale ;
- la mise en conformité de l'éclairage public (ajout de candélabres) et la rénovation des luminaires (remplacement des lampes au sodium par du LED).

5.2. Secteur B : Tirage – Montillier

Ce secteur, qui s'étend du ch. du Val d'Or au ch. du Montillier, et dont les coûts de réalisation sont estimés au total à CHF 698'000.00 TTC, concentre essentiellement des enjeux de mobilité et d'accessibilité (19.2 % des coûts).

Les principales améliorations et changements apportés à ce secteur, listés ci-dessous et figurés dans le plan correspondant, sont :

- la mise en conformité de l'arrêt de bus direction Lausanne selon la LHand ;
- l'amélioration des déplacements à vélo, notamment la sécurisation des accès aux itinéraires alternatifs (débouché du ch. du Liaudoz, accès au ch. du Pré de la Tour et à l'av. du Tirage) ;
- la création d'une traversée piétonne en surface dans le secteur Montillier – Octogone, en complément du passage sous-voies qui restera en place ;
- la mise en zone 30 du ch. du Pré de la Tour entre l'av. du Tirage et la pl. de la Clergère ;
- la suppression du carrefour de la station-service, tout en maintenant les accès du trafic individuel motorisé (TIM) et poids lourds à celle-ci. Cette suppression implique la mixité du trafic sur la partie supérieure de l'av. du Tirage. Cela concerne environ 35 véhicules par heure le matin et 60 véhicules par heure le soir, soit un à deux véhicules par cycle pendant les heures de pointe ;
- la mise en conformité de l'éclairage public (ajout de candélabres), la rénovation des luminaires le long de l'av. de Lavaux (remplacement des lampes au sodium par du LED) et le remplacement de l'éclairage au ch. du Pré de la Tour.

5.3. Secteur C : Octogone – Clergère – Roches

Ce secteur, qui s'étend du ch. du Montillier au pont de la Panchaude, et dont les coûts de réalisation sont estimés au total à CHF 1'626'000.00 TTC, concentre des enjeux d'accessibilité, de mobilité et d'espace public (44.7 % des coûts).

Les principales améliorations et changements apportés à ce secteur, listés ci-dessous et figurés dans le plan correspondant, sont :

- au sud, un réaménagement paysager destiné à créer une « place de la Clergère ». Cet aménagement particulier implique :
 - la réorganisation du stationnement (maintien du stationnement pour les deux-roues, de deux places pour les taxis, de deux places pour le stationnement de courte durée, suppression de quatre places courte durée, d'une place taxi et d'une place de dépose) ;
 - la création d'une zone de rencontre au ch. du Pré de la Tour (dans le secteur de la pl. de la Clergère) ;

- au niveau du carrefour de la Clergère proprement dit :
 - la réorganisation des arrêts de bus afin de faciliter les connexions entre les lignes de bus ;
 - leur mise en conformité selon la LHand ;
 - la création de traversées piétonnes en surface en complément du passage sous-voies qui restera en place ;
 - l'amélioration de la progression des bus depuis le giratoire des Roches ;
 - la continuité cyclable entre l'av. du Prieuré et le ch. de la Clergère.

Avec l'intégration de nouveaux mouvements, en particulier des traversées piétonnes à l'air libre, il n'est pas possible de conserver l'ensemble des mouvements motorisés actuels tout en assurant un fonctionnement satisfaisant du carrefour. L'itinéraire impose ainsi un tourner-à-droite et demi-tour au giratoire situé au croisement avec le ch. des Roches (à 100 m. de distance).

Plus à l'est, à proximité du giratoire des Roches, les principales améliorations et changements apportés à ce secteur sont enfin les suivants :

- création d'une continuité piétonne le long de la rampe de la Panchaude et valorisation de l'espace public à cet endroit.

Finalement, au niveau de l'éclairage, les améliorations sont les suivantes :

- mise en conformité (ajout de candélabres) dans l'ensemble du secteur, rénovation des luminaires le long de l'av. de Lavaux (remplacement des lampes au sodium par du LED) et remplacement de l'éclairage sur la pl. de la Clergère et à l'av. du Prieuré.

5.4. Secteur D : Samson Reymondin

Ce secteur, qui s'étend du pont de la Panchaude à l'arrêt de bus « Reymondin » situé au sud du giratoire, et dont les coûts de réalisation sont estimés au total à CHF 466'000.00 TTC, concentre des enjeux d'accessibilité et de sécurité (12.8 % des coûts).

Les principales améliorations et changements apportés à ce secteur, listés ci-dessous et figurés dans le plan correspondant, sont :

- la mise en conformité des deux arrêts de bus selon la LHand ;
- une adaptation du gabarit des entrées / sorties et de la pastille du giratoire, pour en améliorer la sécurité, ainsi que la mise en conformité de l'éclairage public (ajout de candélabres) et la rénovation des luminaires (remplacement des lampes au sodium par du LED).

5.5. Secteur E : Damataire

Ce secteur, qui s'étend de l'arrêt de bus « Reymondin » situé au sud du giratoire jusqu'à la limite communale avec Paudex, et dont les coûts de réalisation sont estimés au total à CHF 496'000.00 TTC, concentre des enjeux d'accessibilité et de sécurité (13.6 % des coûts).

Les principales améliorations et changements apportés à ce secteur, listés ci-dessous et figurés dans le plan correspondant, sont :

- la mise en conformité de l'arrêt de bus en direction de Lutry selon la LHand ;
- la création de traversées piétonnes en surface en complément aux passages sous-voies qui resteront en place ;

- le regroupement des présélections et l'intégration d'une remontée cyclable sur le ch. de la Damataire ;
- l'amélioration ponctuelle de l'espace public (perméabilisation de certaines surfaces et revue de la végétalisation autour des accès aux passages sous-voies) ;
- la mise en conformité de l'éclairage public (ajout de candélabres) et le remplacement de l'éclairage le long de l'av. de Lavaux ;
- l'amélioration du fonctionnement des feux (diminution des files d'attente), notamment par la suppression du mouvement de tourner-à-gauche en sortie du ch. des Anciens-Moulins. Ce carrefour est actuellement saturé aux heures de pointe, ce qui signifie que les files d'attente s'allongent et débordent dans les carrefours voisins et que les bus restent coincés dans le trafic.

6. Synthèse des coûts

Le tableau ci-après résume les coûts par secteur en les détaillant, TVA au taux de 8.1% comprise.

Le projet est éligible à diverses subventions et cofinancements au titre du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM) notamment. Les démarches sont en cours auprès des instances responsables.

Désignation des travaux	Secteur A	Secteur B	Secteur C	Secteur D	Secteur E	Total
Réseau routier						
Travaux de génie civil	195'000.00	262'000.00	597'000.00	233'000.00	185'000.00	1'472'000.00
Travaux de signalisation et marquage	11'000.00	53'000.00	60'000.00	7'000.00	13'000.00	144'000.00
Honoraires	29'000.00	49'000.00	98'000.00	37'000.00	33'000.00	246'000.00
Signalisation lumineuse						
Travaux de génie civil		18'000.00	55'000.00		17'000.00	90'000.00
Fournitures (y c. montage)		85'000.00	112'000.00		72'000.00	269'000.00
Honoraires		34'000.00	45'000.00		34'000.00	113'000.00
Eclairage public						
Travaux de génie civil	10'000.00	23'000.00	45'000.00	47'000.00	13'000.00	138'000.00
Fournitures (y c. montage)	24'000.00	37'000.00	66'000.00	45'000.00	20'000.00	192'000.00
Espace public						
Travaux d'aménagement urbain	10'000.00	11'000.00	110'000.00	12'000.00	15'000.00	158'000.00
Plantations (y c. entretien)	14'000.00	12'000.00	150'000.00	10'000.00	12'000.00	198'000.00
Honoraires	5'000.00	6'000.00	40'000.00	3'000.00	5'000.00	59'000.00
Sous-total	298'000.00	590'000.00	1'378'000.00	394'000.00	419'000.00	3'079'000.00
Divers et imprévus (10 %)	30'000.00	59'000.00	138'000.00	39'000.00	42'000.00	308'000.00
TVA (8.1%)	25'000.00	49'000.00	110'000.00	33'000.00	35'000.00	252'000.00
Total général TTC	353'000.00	698'000.00	1'626'000.00	466'000.00	496'000.00	3'639'000.00

7. Calendrier prévisionnel

Le début des travaux est fixé à l'été 2026, sous réserve de retards éventuels liés à l'obtention des subventions et cofinancements mentionnés au chapitre 6.

8. Conséquences financières

Les travaux mentionnés dans le présent préavis auront des incidences sur les futurs budgets de la Commune. Ainsi, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des explications relatives à ces dernières.

8.1. Incidences sur le personnel

Les travaux mentionnés dans le présent préavis seront réalisés par le personnel actuel de l'administration communale. Par conséquent, il n'est pas prévu d'engagement supplémentaire pour ces derniers qui s'appuieront sur le travail de mandataires en ce qui concerne les études de projets d'exécution et la direction des travaux.

8.2. Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation ne seront pas modifiées par cette réalisation. Le renouvellement de l'éclairage public et l'amélioration des conditions de circulation des bus devraient toutefois induire une légère baisse des frais d'exploitation correspondants.

Les nouveaux aménagements paysagers, et en particulier l'augmentation des surfaces végétalisées, entraîneront une augmentation des périmètres d'entretien menés par des entreprises privées. Cette augmentation de périmètre sera prise en compte dans les contrats-cadres des secteurs d'entretien externalisés, sans toutefois modifier l'enveloppe du budget annuel alloué pour ces entretiens.

8.3. Charges d'amortissement

Les amortissements des travaux mentionnés dans le présent préavis se présentent de la manière suivante :

Compte	Service	Amortissements annuels
430.3311	Routes (génie civil)	CHF 55'000.00
430.3313	Routes (signalisation lumineuse)	CHF 55'700.00
432.3311	Eclairage public	CHF 9'700.00
420.3311	Aménagements urbains	CHF 6'400.00
441.3329	Plantations	CHF 23'400.00
Total des amortissements annuels		CHF 150'200.00

8.4. Charges d'intérêts

Calculés sur la base d'un taux moyen de 2 %, les intérêts théoriques moyens développés par le présent préavis sur la moitié des investissements s'élèvent à CHF 36'400.00 par année.

8.5. Revenus supplémentaires

Cette réalisation ne générera aucun revenu supplémentaire.

8.6. Incidences sur le budget de fonctionnement

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, les impacts financiers attendus sont les suivants :

Intitulés	2026	2027	2028	2029	2030	Total
Personnel suppl. en ETP)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges personnel	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Charges exploitation	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Amortissements	0.00	0.00	150'200.00	150'200.00	150'200.00	450'600.00
Charges intérêts	36'400.00	36'400.00	36'400.00	36'400.00	36'400.00	182'000.00
Total charges suppl.	36'400.00	36'400.00	186'600.00	186'600.00	186'600.00	632'600.00
Revenus suppl.	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00	-0.00
Total net	36'400.00	36'400.00	186'600.00	186'600.00	186'600.00	632'600.00

9. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le Canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH), permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

9.1. Dimension économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- en priorisant les mesures obligatoires et des aménagements ponctuels, le projet vise à être aussi efficace que possible sur le plan financier ;
- les infrastructures de transport sont essentielles au fonctionnement de l'économie. En les améliorant sur l'un des axes principaux de Pully, la durée de transports est réduite alors que la fluidité est améliorée, ce qui induit des effets bénéfiques indirects sur l'économie ;
- le remplacement de près de 140 luminaires au sodium par des LED permet des économies d'énergie substantielles.

9.2. Dimension environnementale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- l'amélioration des infrastructures pour tous les types de mobilité permet de réduire les temps d'attente (réduction des émissions) et d'offrir une alternative attrayante aux usagers qui peuvent ainsi plus facilement opter pour une forme de mobilité à faible impact environnemental (mobilité active) ;
- la plantation d'arbres, couplée à la désimperméabilisation de zones bitumées et à la création de surfaces rudérales, est favorable pour l'environnement local, notamment pour lutter contre les îlots de chaleur, contribuant ainsi activement à la stratégie municipale Réseau vivant ;
- le renouvellement de l'éclairage public permet de diminuer la pollution lumineuse.

9.3. Dimension sociale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- en réglant différentes problématiques liées à la sécurité des usagers et en réponse à plusieurs plaintes, le projet permet de réduire la probabilité d'occurrence d'accidents ;
- certaines mesures visent à rendre accessibles les infrastructures de transports au plus grand nombre et à réduire ainsi les inégalités qui frappent les personnes handicapées ou à mobilité réduite ;
- le développement des infrastructures cyclistes et piétonnes offre à la population des alternatives qui lui permettent d'opter pour des moyens de locomotion bénéfiques pour sa santé ;
- l'amélioration des conditions de circulation sur l'av. de Lavaux favorise également l'accessibilité aux sites qui se trouvent à proximité de cette artère, notamment les établissements publics nécessaires au fonctionnement de la société (écoles, musées, théâtre, infrastructures sportives, etc.).

10. Communication

De nombreux événements de communication ont été organisés depuis 2017 dans le cadre du réaménagement de l'av. de Lavaux. Dernièrement, une séance d'information à l'intention des Conseillères et Conseillers communaux s'est déroulée en pré-séance du Conseil communal du 19 novembre 2025.

Les prochaines actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec le Bureau de la communication.

11. Programme de législature

Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme de législature 2021-2026 de la Municipalité, soit :

- soutenir le développement de l'offre en transports publics ;
- favoriser la mobilité active ;
- assurer l'intégration des transports individuels motorisés dans le développement urbain ;
- assurer un développement harmonieux de la ville ;
- développer la convivialité des espaces publics.

12. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 05-2026 du 11 février 2026,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,

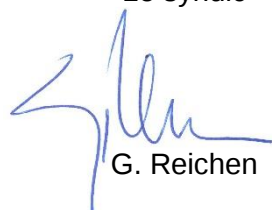
décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de CHF 3'639'000.00 TTC, destiné à financer des travaux d'aménagements, de mise en conformité d'arrêts de bus, de rénovation de la signalisation, de marquages, d'éclairage public ainsi que de végétalisation le long de l'av. de Lavaux, montant à prélever tout ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire, aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :
 - a) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
 - b) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public ;
 - c) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau de signalisation lumineuse ;
 - d) par annuités égales sur 10 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux plantations ;
 - e) par annuités égales sur 40 ans et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés aux aménagements urbains.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 11 février 2026.

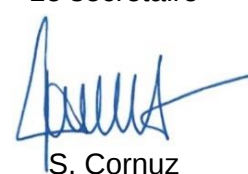
Au nom de la Municipalité

Le syndic


G. Reichen



Le secrétaire


S. Cornuz

Annexes :

- En raison de leur taille, les plans seront :
 - présentés aux membres de la Commission ad hoc ;
 - affichés lors de la séance du Conseil communal ;
 - disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal